

L'Écho de Torcé



*Enquête publique
Plan Local d'Urbanisme du
06/02/2020 au 10/03/2020
(page 6)*



*Cérémonie des vœux à
la population le
dimanche 12 janvier 2020 à
11h00 à la salle des sports*

N° 9 - 1^{er} trimestre 2020

Le mot du Maire

Afin de rester neutre en cette période pré-électorale et respecter la loi, mon message sera bref.

En cette fin d'année 2019, je souhaite avant toute chose que les fêtes qui arrivent soient pour vous tous un moment de joie et de bonheur partagés. Que ces fêtes soient une parenthèse agréable, vous permettant d'oublier un instant les problèmes quotidiens, entourés de vos proches et des personnes qui vous sont chères.

Je vous donne rendez-vous le **dimanche 12 janvier prochain à 11 heures** pour les vœux de la municipalité à la salle des sports de Torcé.

Très bonnes fêtes à tous.

Yannick Fouet,
Maire de Torcé

Etat-civil

Etat-civil cumulé depuis le 1^{er} janvier 2019 :

Naissances	Mariages	Décès
16	3	4

Naissances :

➤ 2 décembre 2019 - Calie GOUGEON 21 rue de la Mairie

Décès :

➤ 20 octobre 2019 - Yves BELLIER 70 ans 6 chemin de l'Ouvernière

Informations pratiques



Rappel : Afin de préserver la sécurité de tous, il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse lorsqu'ils sont en dehors de la propriété de leur maître, que la promenade ait lieu dans le bourg ou sur le site de Vassé.

D'autre part, certains de nos compagnons peuvent s'avérer particulièrement virulents et effrayants lorsqu'ils aboient violemment le long de grillage lors du passage de promeneurs sur la voie publique.

Merci de votre compréhension.

Espace Loisirs Itinérants



La municipalité a décidé de reconduire son partenariat avec la FSCF35 pour l'organisation d'une semaine d'activités sportives et culturelles sur la commune à destination des jeunes de 10 à 17 ans. Cette animation est mutualisée avec la commune de Saint-Aubin-Des-Landes et deux semaines sont arrêtées :

- à St-Aubin du mardi 14 au vendredi 17 avril 2020

- à Torcé du lundi 6 au vendredi 10 juillet 2020

Les jeunes de Torcé intéressés par la 1^{ère} semaine d'activités sont invités à se faire connaître auprès de la mairie de Torcé avant le 1^{er} mars 2020.

Attention, le nombre de places étant limité, les inscriptions seront retenues par ordre chronologique d'arrivée.

*Comité de rédaction : Patricia Béтин, Anne-Laurence Fesselier, Yannick Fouet, Loïc Guilleux, Gaëtan Huline, Jean-Marie Quétier, Bernadette Reucheron / Impression : Morvan-Fouillet - Vitré
Photo mairie prise de nuit offerte par Max Juillot*

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Il a pu être constaté ces dernières semaines, quelques accidents de la circulation, heureusement matériels, sur nos routes communales, il est donc ardemment conseillé de réduire sa vitesse sur les voies en agglomération et hors agglomération et en particulier en période hivernale.

De la même façon, nous sommes tous amenés à rencontrer des piétons ou deux roues qui ne sont pas suffisamment éclairés pour être vus et qui de cette façon se mettent en danger. Il est donc vivement recommandé de veiller à bien équiper vos jeunes en lampes et gilet fluorescent s'ils doivent se déplacer sur des routes non éclairées.

Listes électorales - connaître son inscription en ligne

Depuis la mi-mars, le site service-public.fr permet à tout électeur de savoir s'il est bien inscrit sur les listes électorales d'une commune. Ce service est extrêmement utile et simple d'utilisation : il suffit de renseigner son identité, sa commune, son sexe et sa date de naissance. Si l'électeur est bien inscrit dans cette commune, le site lui renvoie l'adresse de son bureau de vote et son numéro d'ordre sur la liste de la commune.

Pour information, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **7 février 2020** (inscription possible en ligne ou en mairie)



Vous êtes absent ou ne pouvez pas vous déplacer le dimanche 15 mars 2020 pour les élections municipales, vous pouvez voter par procuration. Anticipez votre démarche.

Une procuration est un document par lequel vous (le mandant) autorisez une tierce personne (le mandataire) à voter à votre place.

Ce document peut être établi sans frais dans les gendarmeries, commissariats de police ou au Tribunal d'Instance. L'électeur empêché doit de se présenter personnellement et être muni d'une pièce d'identité et des coordonnées du mandataire (état civil, date et lieu de naissance et adresse).

L'électeur choisi pour voter à votre place doit être inscrit dans la même commune que vous qui lui donnez procuration (le mandant).



Préparez votre demande de vote par procuration, en ligne

Il est désormais possible pour l'utilisateur de remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur son ordinateur, de l'imprimer et de l'apporter à une autorité habilitée (commissariat, gendarmerie, tribunal d'instance).

Les précautions à prendre

- ⇒ **anticiper cette démarche : la procuration doit être faite le plus rapidement possible pour que la mairie du lieu de vote la reçoive dans les délais avant le jour du scrutin.**
- ⇒ informer le mandataire car celui-ci ne reçoit plus d'imprimé. Muni de son titre d'identité, le mandataire se présentera sur votre bureau de vote le jour du scrutin. Après avoir vérifié la situation, le président du bureau lui indiquera la marche à suivre.



Lotissement Le Pré Clos

Tous les lots de la tranche n°4 étant réservés ou vendus, les travaux de finition de voirie et la mise en place de l'éclairage public pourront commencer lorsque les travaux de gros œuvres des maisons seront terminés.

Ces travaux seront achevés pour la fin de l'année 2020.

La viabilisation des 17 lots restants (tranche n°3) commencera au printemps prochain.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Terrain Service - Maud PASQUIER au 02.23.44.82.70 ou 06.24.73.63.98





RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE D ROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 F VRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**

 **Insee** & votre commune

Les agents recenseurs de la commune de Torcé seront

Mesdames Annick Pelhate et Chantal Planchais.

Réservez-leur le meilleur accueil pour la réalisation de leurs fonctions.

L'hypnose...un atout pour la santé et le mieux-être !

Les Elus MSA du canton de **LA GUERCHE DE BRETAGNE** (configuration Loi NOTRE) organisent le

Mercredi 11 Mars 2020 à 20 h 15 -Salle Ouessant (derrière la mairie) - **ARGENTRÉ DU PLESSIS**

Une réunion **d'information et d'échanges** sur **l'utilisation de l'Hypnose dans le cadre médical et thérapeutique**, avec la participation de :

Frédéric BERBEN, *Psychologue clinicien, praticien et formateur en hypnose,*

Loin des spectacles télévisés et des shows de foires, l'hypnose médicale a des vertus santé désormais reconnues et prouvées dans le soulagement de certains maux physiques et psychiques.

En effet, dans le cadre de traitement de douleurs (aiguës ou chroniques), d'addictions, de troubles anxieux/ psychosomatiques/dépressifs/du comportement alimentaire, de phobies..., l'hypnose médicale – dont le but est de soulager - commence à se faire une place dans les hôpitaux et cabinets de praticiens et est utilisée de manière complémentaire voire parfois en alternative aux thérapies traditionnelles

*Moment de rencontre et d'échanges avec un spécialiste, cette réunion sera donc l'occasion d'aborder toutes questions relatives à cette **pratique encore trop peu connue**, d'apporter son lot d'informations, d'interrogations, de conseils...*

- ⇒ Qu'est-ce que l'hypnose médicale et quelle est son utilité ?
- ⇒ Quels sont ses champs d'application et à qui s'adresse-t-elle ?
- ⇒ Comment la mettre en pratique ?
- ⇒ Qui peut être habilité à l'utiliser ?
- ⇒ Quelles en sont les limites ?
- ⇒ Quels sont les domaines d'avenir ?
- ⇒ Qu'est-ce que l'auto-hypnose ? ...



santé
famille
retraite
services

Et bien d'autres questions que vous pouvez vous poser. Alors rejoignez-nous et venez nombreux à cette soirée-débat **GRATUITE et OUVERTE A TOUS**, jeunes et adultes, MSA ou non.

ENTREE LIBRE.

Un nouveau syndicat de bassin versant pour une ressource en eau de bonne qualité et des milieux aquatiques restaurés

SYndicat des Rivières de la Vilaine Amont : SYRVA

Une fusion

Depuis le
1er janvier 2019
le syndicat du Chevré a
fusionné avec le syndicat de
la Vilaine amont.

Un nouveau territoire

De nouveaux chiffres

855 km² de territoire
1 271 km de cours d'eau
6 EPCI
50 communes
2 régions
2 départements
109 639 habitants
1200 exploitations agricoles

Un nouveau contact

✉ coordination@syrva.org
02 99 49 89 56
Maison des associations,
Rue des écoles
35 450 Val d'Izé

Un nouveau logo



Compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2019

PLU

Le Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par le conseil municipal et transmis pour consultation aux personnes publiques associées. L'enquête publique pourrait débuter en février 2020.

Jardins du Presbytère

Le permis de construire des 5 logements neufs a été accordé et l'appel d'offres pour la construction devrait être lancé très prochainement.

Evacuation des eaux dans le secteur des Rues et des 4 Chemins

Suite aux inondations de juin 2018, des réunions ont été organisées avec les organismes de l'état pour remédier au problème rencontré notamment aux Rues et aux 4 Chemins : des travaux d'évacuation des eaux vont être réalisés pour envoyer les eaux vers le ruisseau (Bas Montigné). Les travaux seront en grande partie à la charge du département sauf une tranchée sur la route C3.

Fin octobre une réunion sera organisée à destination des riverains pour expliquer les travaux prévus.

Terrain de foot

Une étude a été réalisée pour remplacer les « pare-balls » (poteaux et filets détériorés par le temps) tout autour du terrain de foot : les poteaux en bois seraient remplacés par des poteaux métalliques. Il est aussi prévu de retirer les sapins face à la Maison de l'enfance et le foyer et de les remplacer par les mêmes poteaux et filets. Ces travaux auront lieu lors du 1er semestre 2020.

Lampadaires

Les lampadaires des rues de Vitré et de la Mairie seront remplacés par des luminaires à leds beaucoup plus économiques.

Les rues de la Motte, de la Chapelle St Roch et Pierre de Langle seront équipées par les mêmes luminaires en 2020.

Compte-rendu du conseil municipal du 2 décembre 2019

Station d'épuration

Les travaux de construction touchent à leur fin et la station devrait être mise en service dans le courant du mois de janvier prochain.

Pour information, la compétence « assainissement » est reprise par Vitré communauté à compter du 1er janvier 2020, ce sera donc Vitré communauté qui assurera la gestion et l'entretien de notre station d'épuration mais aussi le coût financier. En contrepartie, les communes de la communauté d'agglomération doivent transférer leur budget assainissement. La commune de Torcé va ainsi transférer un solde excédentaire de son budget annexe pour un montant de 63 675,81€ ce qui constitue une opération plutôt « avantageuse » pour la commune au regard du coût de la station.

A noter aussi que la compétence « assainissement » comprend aussi le réseau urbain des eaux pluviales.

Sur le site, le bassin numéro 1 a été entièrement comblé par des mètres cubes de terre, les bassins 2 et 3 (qui restent en l'état) ont été consolidés et les bernes rechargées en terre afin d'éviter les affaissements de terrain dus notamment aux fortes précipitations du mois de juin 2018. Ce sont au total 3 000 m³ de terre qui ont été utilisés pour ces derniers travaux.

Bâtiments communaux : mise aux normes

Dans le cadre de la mise aux normes d'accès des espaces publics recevant du public, des travaux de réhabilitation ont été réalisés dans les toilettes publiques situées à l'extrémité de la mairie (accès extérieur) et seront dans les jours prochains mises en service.

Contrat d'association avec l'école

L'école de Torcé ayant signé un contrat d'association avec la commune, une dotation annuelle est versée selon le nombre d'élèves (montant par élève défini par la préfecture) :

Maternelle : 48 élèves (15 élèves en petite section, 18 élèves en moyenne section, 15 élèves en grande section) à 1 230 € par élève : 59 040 €

Élémentaire : 88 élèves (18 élèves en CP, 16 élèves en CE1, 16 élèves en CE2, 18 élèves en CM1, 20 élèves en CM2) à 376 € par élève : 33 088 €

soit un total de 92 128 €.

Site de Vassé

Les fortes précipitations du mois de novembre ont à nouveau inondé le site de Vassé (de façon moins catastrophique qu'en juin 2018 !) et le chemin d'accès à côté de la petite maison de Vassé a une nouvelle fois été quelque peu endommagé. Afin que ce désagrément ne se reproduise trop souvent, une évacuation du « trop plein » de l'étang a été réalisée grâce à une tranchée qui permet désormais l'écoulement des eaux dans le fossé situé derrière la maison.

Un nouvel enclos est à la disposition des moutons grâce à la clôture réalisée par une équipe de bénévoles.

Bénévoles

Une nouvelle équipe de bénévoles s'est mise en place pour aider à l'entretien des espaces verts du bourg (il est toujours possible de rejoindre cette équipe en se faisant connaître en mairie).



Cette équipe a été sollicitée pour la réalisation (et l'installation) de décorations de Noël et toutes les nouvelles décorations que vous pouvez voir en cette période de fêtes de Noël ont été entièrement créées par ces bénévoles (sapins et étoiles en fer et en bois, peinture, paquets cadeaux...). Un grand merci et un grand bravo à eux !

Plan Local d'Urbanisme

PLU – Plan Local d'Urbanisme

La révision du PLU engagée depuis le 19 septembre 2016 arrive à sa phase finale.

Dans sa séance du 23 septembre 2019, le conseil municipal a arrêté le projet de révision du PLU qui comprend notamment : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, le règlement littéral et le règlement graphique, et des annexes (réseaux eaux, assainissement,...).

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet de PLU a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (Préfecture, DDTM, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, les chambres d'agriculture, de commerce et des métiers, Vitré Communauté, les communes limitrophes,...).



A l'issue de cette consultation, le dossier est soumis à enquête publique.

Elle se déroulera du 06 février au 10 mars 2020.

Le dossier complet pourra être consulté sur le site de la commune www.mairie-torce.fr et en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Le Commissaire enquêteur Mme Claudine LAINÉ-DELURIER sera présente pour recevoir le public en mairie aux dates suivantes :

Judi 6/02 - 14h00 - 16h30

Vendredi 14/02 : 9h00 - 12h00

Samedi 29/02 : 9h00 - 12h00

Mardi 10/03 : 14h00 - 16h30

Le PLU sera ensuite approuvé par le conseil municipal et applicable au cours du 2^{ème} trimestre 2020.

ACTUALITÉS

Tri des plastiques : pourquoi est-ce différent d'une ville à l'autre ?



« On ne trie pas les pots de yaourt chez toi ? » Vous avez sûrement entendu un proche vous poser la question. Le doute s'installe. Et malheureusement non, tous les plastiques ne se trient pas encore partout en France ! Pourquoi est-ce différent d'un territoire à l'autre ? Quand pourrons-nous trier tous les plastiques ? Explications.

Atteindre 100% de collecte des déchets recyclables d'ici 2025, c'est l'un des objectifs dévoilés en 2018 par le Premier Ministre Edouard Philippe, dans la feuille de route de l'économie circulaire. Parmi les différentes mesures présentées, apparaît l'harmonisation d'ici à 2022 des consignes de tri pour l'ensemble du territoire. En France, il existe aujourd'hui une différence concernant les consignes de tri du plastique sur les territoires, en lien direct avec les centres de tri, qui traitent les déchets recyclables.

Sur certains secteurs, comme c'est le cas à Vitré, les centres de tri n'ont pas été conçus pour traiter tous les emballages en plastique. Une modernisation des équipements est nécessaire pour traiter efficacement les pots, barquettes, films, (etc..) et ainsi obtenir le niveau de qualité requis pour le recyclage. Cette modernisation nécessite des investissements que certaines collectivités ne sont pas encore en mesure d'assumer. C'est pourquoi le déploiement de l'extension des consignes de tri du plastique s'effectue de manière progressive.

Actuellement, sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35, seules les bouteilles et flacons en plastique sont triés pour être recyclés (bouteilles d'eau, d'huile, flacons de shampoing, bidon de javel...), en plus des briques alimentaires, cartons d'emballage et emballages métalliques.

Le tri, c'est aussi pendant les fêtes !

Papiers cadeaux, suremballages en plastique, polystyrène de calage, restes de repas, sapin... Les déchets des fêtes de fin d'année sont nombreux ! Mais sont-ils tous recyclables ?

Où doivent-ils être jetés ?



LE PAPIER CADEAU

Les papiers cadeaux ne sont pas recyclables. Il faut donc les jeter avec les ordures ménagères (poubelle grise). Le mieux, c'est d'éviter son utilisation. Comment ? En créant des emballages avec du tissu ou du papier de récupération ou en utilisant des pochettes ou des boîtes cadeaux réutilisables par exemple.

LES EMBALLAGES DE JEUX ET JOUETS

Les films et suremballage en plastique sont à déposer dans la poubelle grise. En effet, les plastiques fins ne sont pas recyclés pour le moment.

Les boîtes en carton seront déposées à la déchèterie. Une fois dans la benne «carton», elles seront envoyées dans des entreprises pour y être recyclées, et devenir de nouvelles boîtes en carton. Aucune collecte n'a lieu sur le trottoir, même pour les gros cartons ou les grosses quantités.

Les calages en polystyrène doivent être déposés à la déchèterie.

LE SAPIN

Les sapins de Noël naturels ne sont pas collectés avec les ordures ménagères même s'ils sont enveloppés dans un sac à sapin. Déposez-les sur les plateformes déchets verts en déchèteries, sans aucun plastique ou autre déchet non-organique (décorations...).

Pour les sapins synthétiques, s'ils sont cassés, ils doivent être jetés dans la benne «incinérables» de la déchèterie. S'ils sont en bon état, vous pouvez les déposer dans le caisson «2ème Vie». Il servira à un autre foyer par le biais d'association d'insertion.

DÉCRYPTAGE

Pourquoi doit-on trier ses déchets ?

Sans tri, pas de recyclage ! Le tri des déchets recyclables permet de les transformer en nouveaux objets. Ainsi, on économise des ressources naturelles. Par exemple, une tonne de plastique recyclé permet d'économiser 650 kg de pétrole. Trier, c'est aussi économiser de l'énergie. Extraire des matières premières nécessite en effet plus d'énergie que celle utilisée pendant le recyclage. Une fois triés, les emballages sont déposés au centre de tri de Vitré. Ils sont séparés en diverses matières (différents types de plastique, d'acier, cartons ...) puis expédiés dans des usines de recyclage.



Là-bas, la matière est récupérée pour fabriquer de nouveaux objets. La bouteille d'eau transparente devient de la fibre polaire alors que la canette de soda est transformée en chaise aluminium.

Trier permet aussi de faire des économies ! La collecte et le traitement des déchets a un coût pour l'habitant. Mais il diffère selon que le produit est recyclable ou non. Ainsi une bouteille en plastique jetée dans le bac gris coûte environ 5 fois plus à l'habitant que si elle est bien triée.



Que faire des déchets chimiques ?

Une fois usagés, les produits chimiques peuvent être dangereux pour la santé et l'environnement. Qu'ils soient vides, souillés, ou avec un reste de contenu, ils ne sont pas à jeter dans la poubelle grise et encore moins à vider dans les canalisations. Ils sont à déposer en déchèteries où l'organisme EcoDDS assure leur collecte et leur traitement sécurisé.

QUELS PRODUITS SONT CONCERNES ?

Les produits de bricolage et de décoration : peinture, vernis, lasure, enduit, colle, white-spirit, solvant, acétone, etc...

Les produits d'entretien véhicule : antigel, filtre à huile, liquides de dégivrage et refroidissement, etc...

Les produits d'entretien maison spéciaux : déboucheur canalisations, ammoniac, soude, acides, décapant four, répulsifs, insecticide, imperméabilisant, raticide, produits de traitement des matériaux (dont bois), etc...

Les produits de jardinage : engrais non organiques, anti-mousse, herbicide, fongicide, etc...

Les produits de chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, alcool à brûler, nettoyant cheminée, etc...

EN BREF

ERREURS DE TRI ET CONSÉQUENCES

Un bidon d'huile moteur sale dans un sac jaune, et c'est toute une chaîne qui s'arrête et des emballages qui sont souillés et qui ne pourront donc pas être correctement recyclés. Une bâche dans une borne de collecte, c'est une ouverture bouchée, entraînant parfois des dépôts sauvages en pied de borne...

Certaines erreurs coûtent cher. Coupure de la chaîne de tri pour son nettoyage, matières souillées, refus de tri, rechargement et transport au Centre de valorisation Énergétique des déchets...

L'engagement de tous est nécessaire pour éviter des surcoûts de traitement inutiles.

Au centre de tri de Vitré, les agents effectuent un tri manuel des déchets. Il est donc primordial de bien respecter les consignes de tri afin de les préserver d'éventuelles blessures.

Teom incitative

Depuis le 1er janvier 2019 les levées sont comptabilisées, permettant de mesurer la production de déchets de chaque foyer. C'est cette mesure (qu'il faut réaliser sur une année complète) qui constituera la part variable qui sera intégrée à la TEOM de 2020.

Le planning de la TEOM-incitative est le suivant :

-**2019** : TEOM simple + décompte des levées pour le calcul de la part variable de l'année 2019

-**2020** : 70% de la TEOM 2020 + part variable de 2019 (+ décompte pour le calcul de la part variable 2020)

-**2021** : 70% de la TEOM 2021 + part variable de 2020 (+ décompte pour le calcul de la part variable 2021)

Et ainsi de suite...

Seules les TEOMi 2020 et 2021 seront comparables, puisque calculées sur les mêmes bases.

Consulter ses levées

Pour suivre le nombre de levées de votre foyer, consulter votre espace personnel « Ecocito », accessible via notre site web www.smictom-sudest35.fr rubrique « ma taxe incitative »

Point sur l'avancement des travaux de l'église Saint Médard

Comme nous vous l'avions indiqué dans l'Écho n°7 du 3^{ème} trimestre 2019, des travaux importants ont été engagés pour assainir les murs de notre église Saint Médard. Une nouvelle phase débutera le lundi 06 janvier 2020 jusqu'au jeudi 06 février 2020, elle consistera à enduire les murs à la chaux pour absorber l'humidité restant et permettre aux murs de « respirer ». Cette opération sera réalisée par une entreprise spécialisée dans la rénovation des bâtiments classés.

L'équipe de bénévoles se retrouvera le lundi 6 janvier à 8h30 avec l'entreprise pour apporter son aide à l'enlèvement des dernières parties de gravats et ranger et protéger les bancs et l'autel de l'église afin de permettre à l'entreprise de travailler aisément dans le bâtiment.



Lorsque l'on parle de travaux, il ne faut jamais oublier le coût de ceux-ci. Le montant s'élève à 24 646,05 euros. Une subvention de 4 840,59 euros est octroyée à la commune par le Département (Fond de solidarité territorial).

Je profite de cette opportunité pour remercier les 12 bénévoles pour leur implication lors du décapage des murs et la pose des drains. Par leur dévouement, ils ont permis d'économiser plusieurs milliers d'euros et je remercie chaleureusement le conseil municipal pour le financement de ces travaux.

Quelles conséquences pour les offices religieux ?

L'église sera totalement fermée et interdite au public du lundi 06 janvier au vendredi 07 février 2020 inclus sous réserve d'un contretemps technique.

La messe du 3^{ème} dimanche de janvier (dimanche 19 janvier 2020) aura lieu à Vergéal à 10h30.

Aucun baptême ne sera célébré durant cette période. De même, en cas de sépulture, celle-ci aura lieu en accord avec la famille soit à Vergéal, soit à Etreilles.

Seules les messes en semaine à 9h00 et l'heure d'Adoration du premier vendredi du mois sont maintenues à la sacristie.

oooooOooooOooooo

En ce début d'année 2020, mes pensées vont vers vous, votre famille et vos proches...

Que ce soit une année pleine d'énergie, douce et pétillante à la fois, remplie de petits et de grands bonheurs dans le chemin de notre Seigneur Jésus Christ.

Le Conseil Pastoral Paroissial se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et sainte année 2020.

Jean-Marie Quétier (Diacre)

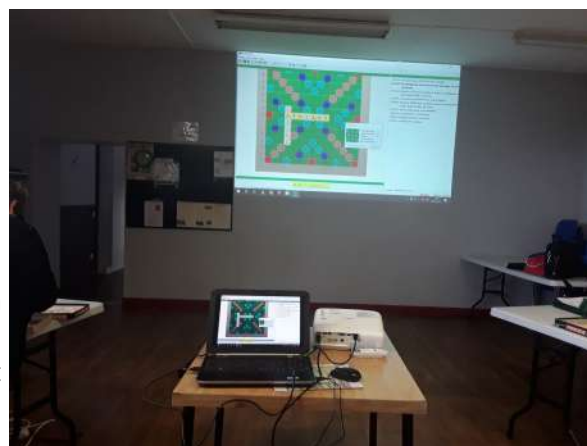
NB : les articles proposés dans la rubrique « vie associative » sont rédigés par les associations elles-mêmes.

Club de la détente



Dictée du mercredi 04 décembre

Une vingtaine de personnes des communes du secteur d'Argentré du Plessis ont participé à cet après-midi. Le thème de la dictée : « Trouver une famille ». Tous les participants ont fait plus ou moins de fautes.



Scrabble du lundi 09 décembre

Le club de la détente a organisé pour la 1^{ère} fois une initiation et découverte du jeu du scrabble sur écran. 30 personnes des communes de Torcé, Domalain, Brielles et Vergéal ont participé dans une bonne ambiance.



Bûche de Noël du jeudi 13 décembre

90 personnes du club avec la présence de M. le Maire ont participé à cet après-midi qui a débuté par du palet et jeux de cartes. Vers 16h15 tous les convives se sont rassemblés autour des tables pour déguster la bûche de Noël.

A noter sur
votre agenda

Manifestations du Club de la Détente du 1^{er} trimestre 2020

- Jeudi 09/01 : Galette des rois à la MDA
- Mercredi 15/01 : Gai savoir à la salle polyvalente de la Mairie
- Jeudi 23/01 : Assemblée générale à la salle des sports
- Vendredi 07/02 : Concours de belote à la salle des sports
- Mardi 25/02 : Repas du mardi gras au restaurant "Le Bretagne"
- Lundi 09/03 : Concours de palets interclubs du secteur d'Argentré du Plessis et des communes extérieures

Le secrétaire : Jean-Paul LOUÂPRE

Cette année 2019 s'achève pour l'Apel, par un excellent marché de Noël !

Cette nouvelle édition a été un franc succès.

Bravo, aux membres Apel et Ogec qui travaillent en amont depuis quelques mois pour préparer cet événement.

Le dynamisme, les idées nouvelles et l'envie de tous font de cette manifestation un moment joyeux où la population et les amis de Torcé se rassemblent dans l'esprit de Noël !

Merci aux exposants fidèles depuis quelques années et aux nouveaux venus qui sont repartis ravis en retenant déjà la date pour décembre 2020 !

Et un grand Merci à vous, les visiteurs de Torcé et d'ailleurs de vous être déplacés et d'avoir contribué largement à la réussite de cette manifestation.

Oh oh oh et merci au Père Noël de nous avoir fait l'honneur de sa visite pour le plus grand bonheur des enfants.

Notre prochain rendez-vous aura lieu le 5 avril prochain pour le vide grenier de l'école. Alors à vos placards !

En attendant de vous retrouver, nous souhaitons à chacun et chacune de belles fêtes de fin d'année, joyeuses, bienveillantes, sous le signe de la paix, en famille, entre amis, entre voisins !

Meilleurs vœux à tous.

Les membres de l'Apel





Accueil de Loisirs : Vacances de la Toussaint, du 21 au 31 octobre 2019

En moyenne 20 enfants âgés de 3 à 12 ans, ont fréquenté l'accueil de loisirs pendant ces dernières vacances. Le fil rouge était « le sport ».

Cette année encore, grâce à différents bénévoles et à l'équipe d'animation, les enfants ont pu découvrir la pratique du palet, du volley, de la sarbacane, du viet vo dao, de l'athlétisme, de la gym, de la zumba, ...

Un grand merci aux différentes associations et bénévoles qui nous ont permis de proposer un large choix d'activités et par la même occasion partager leur passion avec les enfants.

Temps forts des vacances en plus de ces découvertes : sortie piscine, journée Ninja Warrior. Sans oublier la traditionnelle chasse aux bonbons d'Halloween.



Dates à retenir :

Activités familles - Dimanche 08 février 2020 : Après-midi jeux de société dans les locaux de la Maison de l'Enfance

Vacances d'hiver du 17 au 28 février 2020 : Inscriptions jusqu'au mardi 04 février 2020

Vendredi 28 février 2019 : CARNAVAL - rendez-vous à 14h45, défilé à partir de 15h00

Vacances de printemps du 14 au 24 avril 2020 : Inscriptions jusqu'au mardi 31 mars 2020



Depuis l'assemblée générale du 20 septembre 2019, le bureau a changé de Président. Loïc Guilleux qui était Président est devenu membre du conseil d'administration, la composition du bureau refait le 17 octobre est la suivante :

Présidente : Danielle Jeuland

Vice-Président : Jean-Paul Beauménil

Secrétaire : Jean-Yves Briend

Trésorière : Françoise Damon

Membres du Conseil d'Administration : Loïc Guilleux, Gérard Lechenault, Jo Péan

Le 16 novembre, a eu lieu la randonnée du Téléthon, 23 personnes ont participé, un peu moins de randonneurs que les années passées, peut-être dû à la tombola qui a été supprimée cette année et aussi peut-être pas assez de publicité.

La randonnée cyclo au profit du Téléthon a eu lieu le 1er décembre avec 15 cyclistes qui ont participé comme l'année passée.

La chorale de l'Amvat compte 20 personnes qui se réunissent une fois par mois le 1^{er} jeudi du mois, animée par Jeannine Perrier et François Jeuland au synthé, bonne participation, les personnes qui viennent sont très contentes de participer, bonne ambiance.

Le tarot a lieu tous les vendredis à 20h15. 14 personnes participent régulièrement.

Il y a environ 15 à 20 personnes qui participent régulièrement à l'activité palets (sur les 30 adhésions reçues) qui a lieu un vendredi sur 2.

L'art floral a lieu une fois par mois avec Louise Delaine qui nous prépare les cours, 12 personnes sont inscrites.

Pour la dernière sortie annuelle du 15 décembre, une quarantaine de personnes ont participé aux activités proposées : randonnée de 7km sur Torcé, tarot, belote ou palets. Avant de partager la bûche de Noël, tous les participants ont écouté la chorale de l'AMVAT, animée par Jeannine Perrier et François Jeuland au synthé qui a chanté une partie de son répertoire. Pour terminer l'après-midi, tout le monde a apprécié le goûter avec sa bûchette et ses bulles. Merci pour votre participation.

Bonnes fêtes de fin d'année et bonne année à tous !

La Présidente



Bouquet réalisé lors de l'art floral de décembre pour les fêtes de fin d'année

Prochain rendez-vous, ce sera la galette des rois le 26 janvier 2020 !

Section fitness



Pour le mois « octobre rose » nous avons organisé une zumba party le vendredi 25 octobre à la salle des sports de Torcé, pour une première ce fut un réel succès, nous avons eu 120 participants et réalisé un bénéfice de 870€ que nous avons reversé en totalité à la ligue du cancer d'Ille et Vilaine. Le président M. Tourtelier du comité de la ligue était présent lors de notre évènement ainsi que pour la remise du chèque, nous réitérerons l'évènement l'année prochaine. Nous remercions tous les participants de s'être déplacés pour la bonne cause.

Pour suivre nos évènements nous avons un compte Facebook « torcefitnessclub »

Prochain évènement le samedi 8 février 2020 pour la soirée couscous, à la salle des sports de Torcé

La Présidente Sandrine Pirot



Les Deuches Torcéennes

Voilà une année qui se termine... 2019 fut riche en découvertes : 4 jours sur l'île d'Oléron à l'Ascension, en juin concentration à Machecoul avec les 2cv du club de Bretagne, en juillet nous avons été à la Ferté-Vidame célébrer les 100 ans Citroën, magnifique fête pour les passionnés avec le tour du mythique circuit d'essais, en septembre 2 jours au lac de Grand Lieu en gîte au château de la Plinguetière et toutes les autres sorties en passant par la forêt de Brocéliande, Paimpont, dégustation d'huitres à Cancale, les bords de l'Erdre..... une année bien chargée en balades...

Bonne année à tous et surtout une bonne santé



Agenda 2020

Janvier

- Le 09 : Club de la détente - Galette des rois (MDA)
- Le 12 : Vœux de la municipalité (SDS)
- Le 15 : Club de la détente - Le gai savoir (SP)
- Le 17 : Section badminton - Galette des rois (SP)
- Le 18 : CCAS - Repas (*le midi*) (SP)
TVFC - Galette des rois (SP)
Les Deuches Torcéennes - Assemblée générale (MDA)
- Le 23 : Club de la détente - Assemblée générale et repas (SDS)
- Le 24 : Courir à St-Médard - Galette des rois (MDA)
- Le 25 : Section Cyclo - Soirée crêpes (SP)
- Le 26 : AMVAT - Randonnée - Galette des rois (départ MDA)

Février

- Le 02 : Section Cyclo - Assemblée générale (F)
- Le 07 : Club de la détente - Concours de belote (F-SDS)
- Le 08 : Section fitness - Soirée couscous (SDS)
Anciens combattants - Assemblée générale (MDA)
- Le 09 : Centre de loisirs - Jeux de société (MDE)
Les Deuches Torcéennes - Sortie
- Le 23 : AMVAT - Randonnée - Crêpes (MDA)
- Le 25 : Club de la détente - Repas mardi gras
- Le 28 : Centre de loisirs - Carnaval (MDE)

Mars

- Le 07 : TVFC - Concours de palets (SDS)
- Le 09 : Club de la détente - Concours de palets (SDS)
- Le 15 : Elections municipales 1^{er} tour
- Le 22 : Elections municipales 2^{ème} tour
Mam'ours - Loto (SDS)
Les Deuches Torcéennes - Sortie
- Le 29 : AMVAT - Randonnée (départ MDA)

Avril

- Le 05 : Ecole - Vide grenier (SDS)
- Le 11 : TVFC - Tournoi multisports (Vergéal)
- Le 23 : Club de la détente - marche tonique
- Le 26 : AMVAT - Randonnée (départ MDA)
Les Deuches Torcéennes - Sortie

Mai

- Le 08 : Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945
Cérémonie au monument aux morts
UNC - AFN - Soldats de France - repas (MDA)
- Du 21 au 24 : Les Deuches Torcéennes - Week-end
- Le 22 : Centre de loisirs - Assemblée générale (MDE)
- Le 30 : AMVAT - Sortie
- Le 31 : TVFC - Tournoi séniors (Vergéal)

Juin

- Le 04 : Club de la détente - Repas (Le Privilège)
- Le 12 : TVFC - Soirée bénévoles (Vergéal)
- Le 21 : École - Kermesse
Les Deuches Torcéennes - Sortie
- Le 23 : Section Fitness - Assemblée générale (F)

- Le 25 : TVFC - Assemblée générale (F)
- Le 26 : Ecole - Fête des parents
- Le 27 : Section cyclo - Sortie pique-nique
- Le 28 : AMVAT - Randonnée (départ MDA)

Juillet

- Le 04 : AMVAT - Grillades (MDA)
Festival DésARTiculé à Torcé
- Le 17 : Centre de loisirs - Kermesse (F-SDS)
- Le 18 : TVFC - Dépôt des licences (Vergéal)
- Le 19 : AMVAT - Randonnée (départ MDA)
Les Deuches Torcéennes - Sortie

Septembre

- Le 04 : Club de la détente - Concours de belote (F-SDS)
- Le 10 : Club de la détente - Grillades à Vassé
- Le 12 : TVFC - Tournoi jeunes à Vergéal
- Le 13 : Section Cyclo - Brevet individuel (F)
- Le 18 : AMVAT - Assemblée générale (MDA)
Courir à St-Médard - Assemblée générale (F)
- Le 19 et 20 : Les Deuches Torcéennes - Week-end en gîte
- Le 24 : Club de la détente - Concours de palets (MDA)
- Le 27 : AMVAT - Randonnée (départ MDA)

Octobre

- Le 03 : TVFC - Soirée choucroute (F-SDS)
- Le 11 : École - Loto (F - SDS)
- Le 18 : Les Deuches Torcéennes - Sortie à Cancale
- Le 25 : AMVAT - Randonnée (départ MDA)

Novembre

- Le 11 : Cérémonie anniversaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale
Cérémonie au monument aux morts
UNC - AFN - Soldats de France - Vin d'honneur (SP)
- Le 21 : Section Cyclo - Repas de fin d'année (SP)
- Le 22 : AMVAT - Randonnée au profit du Téléthon
Les Deuches Torcéennes - Sortie
- Le 29 : Section Cyclo - Randonnée au profit du Téléthon (F)

Décembre

- Le 02 : Club de la Détente - Dictée (MDA)
- Le 06 : Ecole - Marché de Noël (F-SDS)
- Le 10 : Club de la détente - Bûche de Noël (MDA)
- Le 13 : AMVAT - Randonnée - Bûche de Noël (départ MDA)
Les Deuches Torcéennes - Sortie
- Le 18 : Section Badminton - Tournoi de Noël (SDS)

(SP) Salle polyvalente (MDA) Maison des associations
(SDS) Salle des sports (F) Foyer
(MDE) Maison de l'enfance